

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Errante

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article pose plusieurs problèmes, dont le fait que les acteurs puissent s'entendre sur la définition précise du prix de revient. Par ailleurs, cela rendrait les produits agricoles français moins compétitifs sur le marché, qui est largement internationalisé. Cela pourrait aggraver une situation économique, déjà fragile.

Pour ces raisons, il est proposé de supprimer cet article.